



# Participation publique et développement durable

**M<sup>e</sup> Pierre Renaud, MAP  
Président du BAPE**

**Université Laval**

**Québec, le 13 novembre 2009**

**Pavillon Pouliot**

**[www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)**

  
**Déjà  
trente  
ans!**

---

**Bureau  
d'audiences publiques  
sur l'environnement**

**Québec** 



# Plan de présentation

---

1. Historique
2. Présentation du BAPE
3. Les mandats
4. Le président et les membres
5. L'expertise environnementale
6. Les communications
7. Code de déontologie et valeurs éthiques
8. Développement durable

  
Déjà  
trente  
ans!

Par nos actions des problèmes ont surgi,  
par nos actions nous trouverons des solutions

---



60  
Déjà  
trente  
ans!

# Historique



- 1972 – Entrée en vigueur de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (articles 20 et 22)
- 1978 – Évaluation env. (art.31.1) et BAPE (art.6.1)
- 1981 – Entrée en vigueur du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* (projets assujettis)
- 2006 – Loi sur le développement durable

  
Déjà  
trente  
ans!



# Phases d'un projet

## PHASE 1 : directive

Dépôt de l'avis de projet et transmission de la directive

## PHASE 2 : étude d'impact

Réalisation de l'étude d'impact et analyse de recevabilité

## PHASE 3 : participation du public

Période d'information  
Audience publique ou médiation

**BAPE**

**30**  
Dejà  
trente  
ans!

## PHASE 4 : analyse

environnementale du projet

## PHASE 5 : décision

Recommandation du ministre du Développement durable, de  
l'Environnement et des Parcs et  
décision du Conseil des ministres

## PHASE 6 : contrôle

Surveillance, contrôle et suivi

Bureau  
d'audiences publiques  
sur l'environnement

Québec

# Le BAPE : un organisme public

---



- permanent d'enquête et de consultation
- indépendant car ne relève pas du sous-ministre mais du Ministre
- non décisionnel
- ne peut se saisir d'un dossier

60  
Déjà  
trente  
ans!



# La mission

---

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme *indépendant* qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale *dans une perspective de développement durable*, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique.





# Pour réaliser sa mission

---

Le BAPE *informe, enquête et consulte* la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre.

Il produit par la suite des *rapports d'enquête* qui sont rendus publics.





# La mission en résumé

---



- éclairer la décision gouvernementale
- dans une perspective de développement durable
- informer les citoyens
- enquêter et consulter la population
- produire un rapport

60  
Dejà  
trente  
ans!



# Les mandats

---

## 1. Mandats administratifs

- informer les citoyens

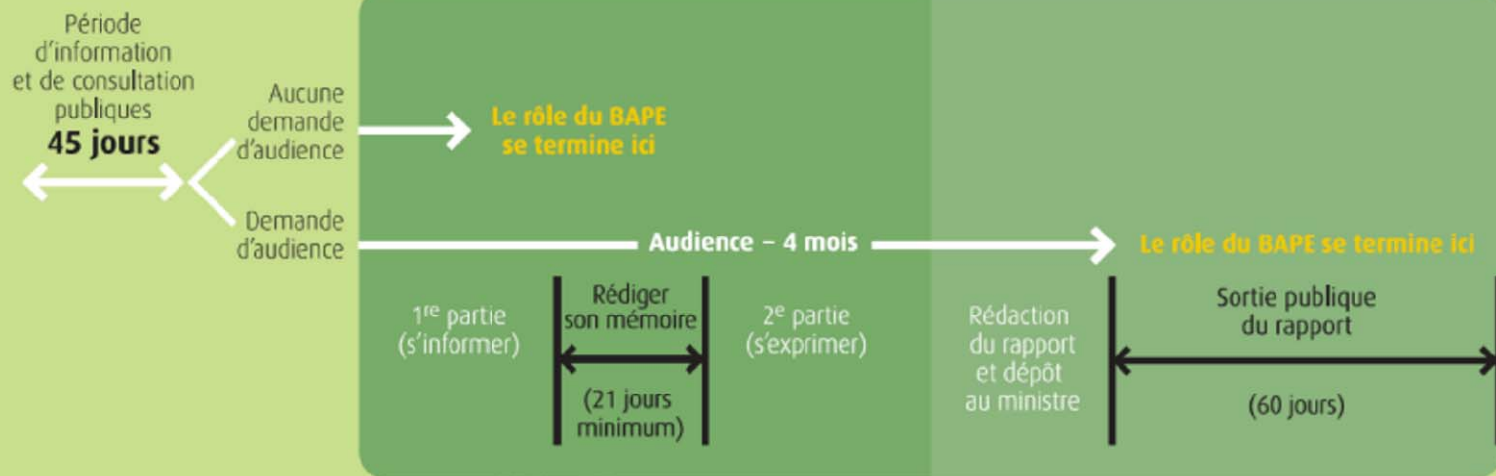
## 2. Mandats d'enquête

- enquêter et consulter la population



# Résumé des étapes de la consultation publique

## EN RÉSUMÉ





# Les mandats du BAPE

---

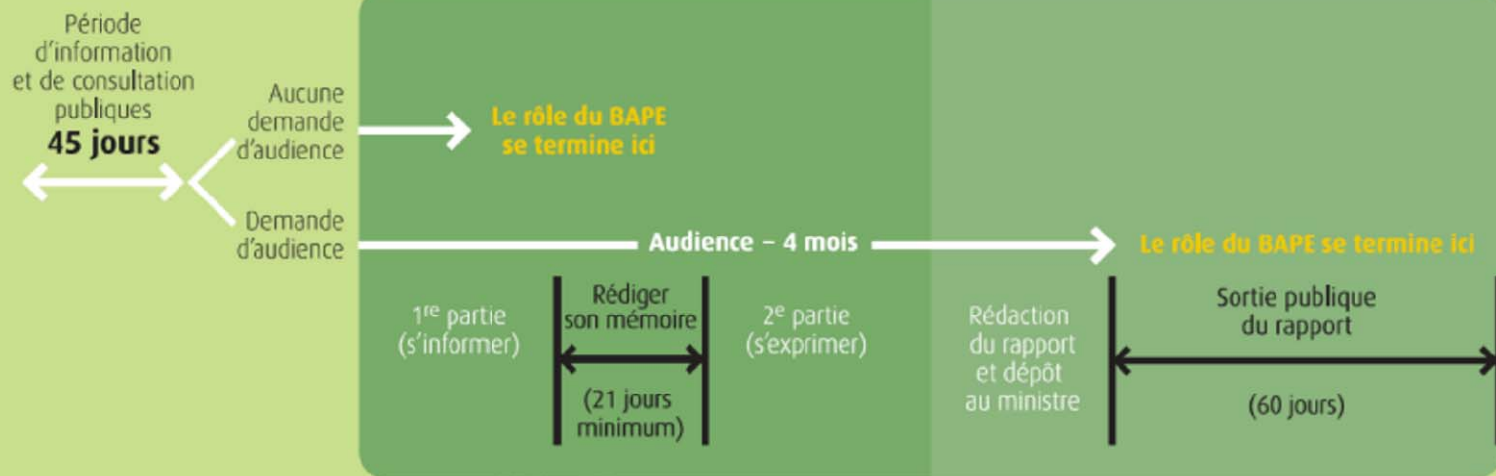
## 1. Les mandats administratifs

- *Les périodes d'information et de consultation du dossier par le public*
  - décision du Ministre de rendre publique l'étude d'impact déposée par le promoteur
  - le président du BAPE demande au Service des communications et des ressources documentaires de rendre le dossier public : Web, centres de consultation, séance d'information

  
Déjà  
trente  
ans!

# Résumé des étapes de la consultation publique

## EN RÉSUMÉ





# Les mandats du BAPE

---

## 2. Les mandats d'enquête (1/5)

**Objectif : éclairer le Ministre**

**Moyen : tenir une audience publique pour obtenir l'information**

- le ministre mandate le président du BAPE
- le président du BAPE forme une commission
- trois types de mandats d'enquête





# Les mandats du BAPE

---

## Les mandats d'enquête (2/5)

### **2.1** *Mandat d'enquête avec audience relative à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (art.31.1)*

- audience publique sur un projet particulier
- analyse des impacts
- rapport de la commission d'enquête transmis au ministre qui le rend public dans un délai maximal de 60 jours





# Les mandats du BAPE

---

## Les mandats d'enquête (3/5)

### 2.1.1 La facilitation (projet-pilote)

- période réservée à la discussion de pistes de bonification et de solution aux différends
  
- objectifs :
  - ◆ favoriser les échanges entre les participants et le promoteur
  - ◆ bonifier les pistes de solution
  - ◆ assurer un meilleur contexte d'insertion des projets







# Les mandats du BAPE

---

## Les mandats d'enquête (4/5)

### **2.3** Mandat d'enquête avec médiation (art.6.3)

- à la suite d'une requête, le ministre demande une médiation
- objectif : régler un différend sans recourir à l'audience publique
- démarche de règlement des conflits





# Les mandats du BAPE

---

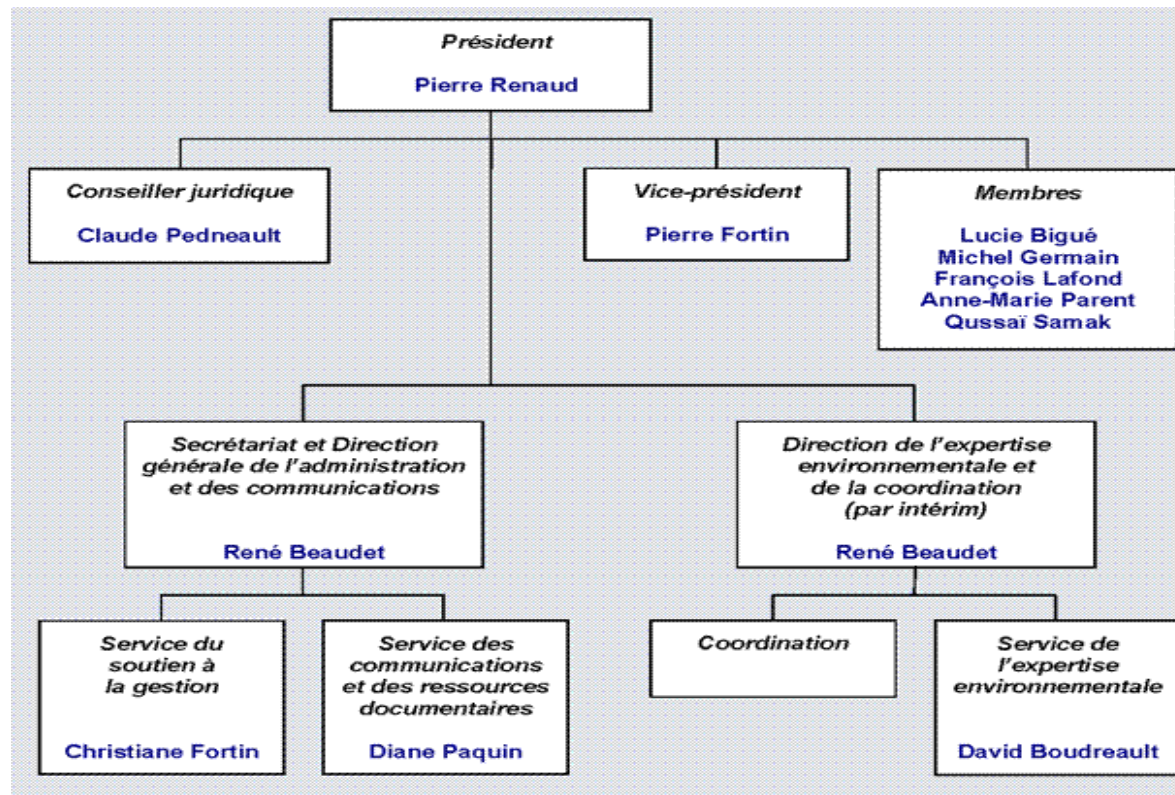
## Les mandats d'enquête (5/5)

### **2.2** *Mandat d'enquête sur une question relative à la qualité de l'environnement avec ou sans audience (art.6.3)*

- dont celui appelé « mandat générique »
- dans le but d'élaborer des politiques ou orientations du gouvernement
- permet d'obtenir le point de vue de la population
- délai fixé par le Ministre

  
Déjà  
trente  
ans!

# L'organigramme



30  
Déjà  
trente  
ans!

Bureau  
d'audiences publiques  
sur l'environnement

Québec



# Le président et les membres

---

- Bureau composé de 7 membres, dont un président et un vice-président
- Membres nommés par le Conseil des ministres
- Mandat d'une durée maximale de 5 ans renouvelable
- Banque de membres à temps partiel nommés par le gouvernement

  
Déjà  
trente  
ans!



  
Déjà  
trente  
ans!

# Les commissions d'enquête

---

- Composées de membres du Bureau nommés à temps plein ou à temps partiel
- Mandats de 4 mois maximum pour faire enquête, tenir audience et faire rapport
- Immunité et pouvoirs en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*
- Guide de formation



# L'expertise environnementale

---

- **De 10 à 15 analystes** – formation de 2<sup>e</sup> cycle
- **Soutien aux commissions**
  - analyse, recherche, expertise
  - intermédiaires avec les participants
  - rédaction, discussion, bonification
  - outils de travail
  - documents sur le projet et sur le sujet, expertise, logiciel de recherche, grille d'analyse

  
Déjà  
trente  
ans!

**Travail d'équipe – Discussion – Argumentaire**

---



# Les communications

---

- **Mandat administratif**
  - accès du dossier à la consultation publique (Web, centres de consultation, avis et communiqués, séances d'information)
- **Mandat d'enquête et d'audience publique**
  - conseil en matière de communication
  - mise en oeuvre du plan de communication
  - relations publiques et relations de presse
  - participation à la production du rapport

  
Déjà  
trente  
ans!



# Code de déontologie



- agir dans l'intérêt public avec équité, intégrité, dignité, honneur et impartialité
- éviter les activités incompatibles et les gestes pouvant nuire à la crédibilité
- neutralité politique

30  
Déjà  
trente  
ans!





# La déclaration de valeurs éthiques au BAPE

---

- Respect
- Impartialité
- Équité
- Vigilance

  
Dejà  
trente  
ans!



# La déclaration de valeurs éthiques au BAPE

---

## La vigilance

La vigilance se définit comme le souci et l'attention portés à une situation donnée afin de concevoir à l'avance ce qui va se passer et en prenant les mesures appropriées pour y répondre dans une perspective de développement durable.





# Le développement durable

---



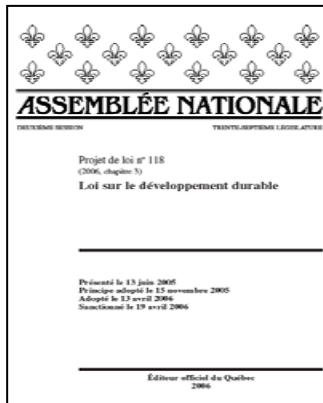
30  
Déjà  
trente  
ans!



# Le développement durable au Québec (1/3)

---

## *Loi sur le développement durable*



adoptée en 2006

  
Déjà  
trente  
ans!

Moins de dix États dans le monde ont adopté une loi sur le développement durable.

# Le développement durable au Québec (2/3)

Loi sur le **DÉVELOPPEMENT DURABLE** CHAPITRE II, ARTICLE 6

## LES PRINCIPES

- a « **SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE** » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;
- b « **ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALES** » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;
- c « **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT** » : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;
- d « **EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE** » : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;
- e « **PARTICIPATION ET ENGAGEMENT** » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;
- f « **ACCÈS AU SAVOIR** » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en oeuvre du développement durable;
- g « **SUBSIDIARITÉ** » : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;
- h « **PARTENARIAT ET COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE** » : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;

Québec

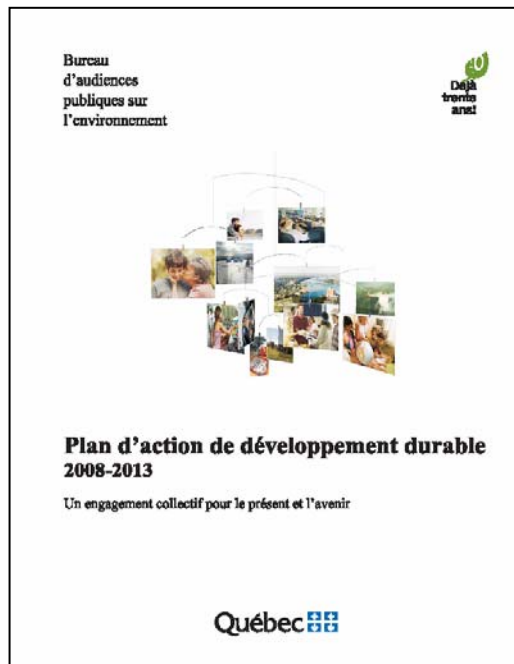
## Les 16 principes

1. Santé et qualité de vie
2. Équité et solidarité sociales
3. Protection de l'environnement
4. Efficacité économique
5. Participation et engagement
6. Accès au savoir
7. Subsidiarité
8. Partenariat et coopération intergouvernementale
9. Prévention
10. Précaution
11. Protection du patrimoine culturel
12. Préservation de la biodiversité
13. Respect de la capacité de support des écosystèmes
14. Production et consommation responsables
15. Pollueur payeur
16. Internalisation des coûts

30  
Déjà  
trente  
ans!

# Le développement durable au Québec (3/3)

---



**2008**

***Plan d'action de développement durable du BAPE 2008-2013***

**Action 2**

**Assurer la prise en considération systématique des principes de développement durable au sein de l'organisme et dans les travaux des commissions d'enquête**

**30**  
**Dejà  
trente  
ans!**



# Conclusion

---

**Le BAPE,  
un outil de  
démocratie et de  
développement  
durable**



**Droit de parole à la population  
dans l'évaluation des projets qui ont  
des incidences sur son milieu de vie**

  
**Déjà  
trente  
ans!**





# La valeur démocratique

---

**Le BAPE,  
un instrument efficace  
pour**



- **éclairer les décideurs**
- **s'assurer que l'implantation des projets  
tienne compte des attentes et des valeurs  
des populations concernées**

  
**Déjà  
trente  
ans!**



# L'évolution du BAPE depuis 31 ans

---

- 2009 : - plus de 260 rapports d'enquête, d'audience et de médiation**
- plus de 10 000 mémoires présentés par le public**
- plus de 100 000 participants**



**30**  
**Dejà**  
**trente**  
**ans!**

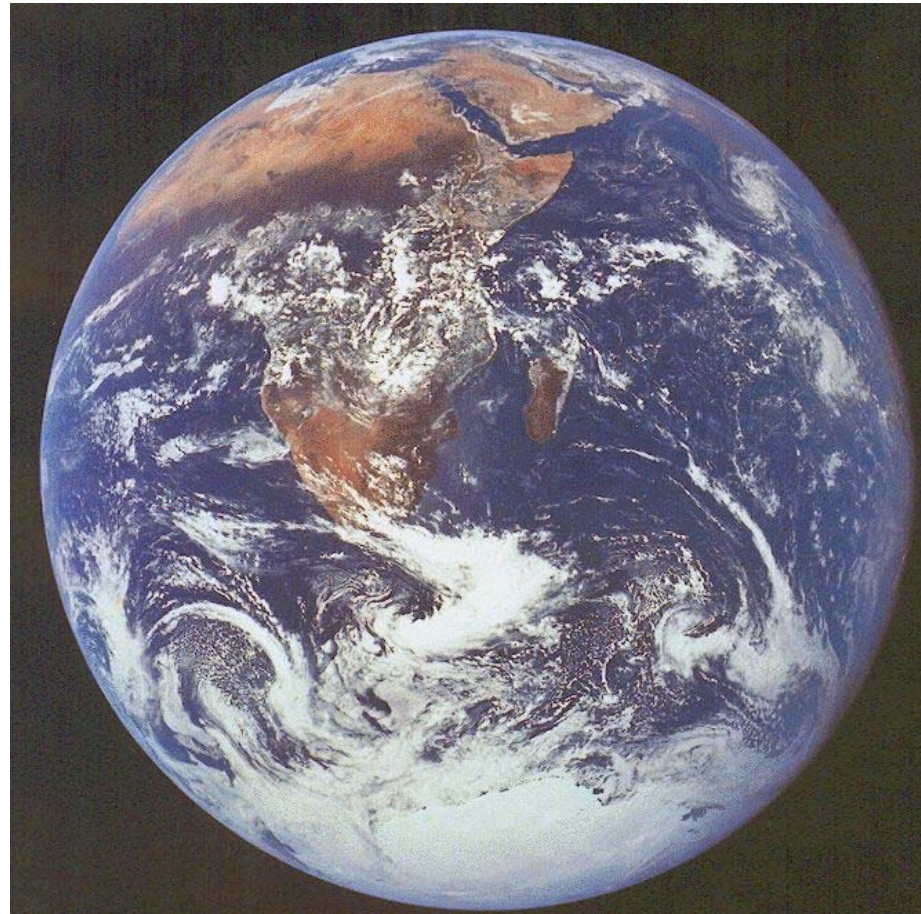


# Un environnement et des infrastructures durables sur notre planète

---



30  
Déjà  
trente  
ans!





**MERCI DE VOTRE ATTENTION !**

  
**Dejà  
trente  
ans!**